

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00011

Numéro SIREN : 541 620 118

Nom ou dénomination : SOCIETE AUXILIAIRE MARITIME DE PORT DE BOUC CARONTE ET ETANG DE BERRE

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 926

Auxiliaire Maritime

Etats financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAS Auxiliaire Maritime
1, avenue Jean Moulin
13110 Port-de-Bouc
SIRET:54162011800151

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

Bilan
(en euros)

Euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisation incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	44	224
Immobilisations financières	76	76
Actifs immobilisés	120	300
Clients et comptes rattachés	48 866	33 759
Autres créances d'exploitation	4 088 928	3 415 178
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	356	-
Charges constatées d'avance	1 658	6 929
Actifs circulants	4 139 808	3 455 866
Total Actifs	4 139 928	3 456 166
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social	(151 050)	(151 050)
Réserve légale	(15 105)	(15 105)
Autres réserves	(674 282)	(674 282)
Report à nouveau	(1)	(1)
Résultat de l'exercice	(367 044)	(442 830)
Capitaux propres	(1 207 482)	(1 283 268)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	(4)
Emprunts et dettes financières divers	(116 986)	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 959 372)	(1 630 248)
Dettes fiscales et sociales	(9 059)	(8 766)
Autres dettes	(847 030)	(533 881)
Total des dettes	(2 932 447)	(2 172 899)
Total Passifs	(4 139 928)	(3 456 166)


COPIE
Certifiée conforme à l'original.

Compte de résultat

(en euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	876 514	864 007
Reprises de provisions et transferts de charges	0	300
Autres produits	721	10
Total produits d'exploitation	877 236	864 317
Achats de marchandises	36 251	34 213
Autres achats et charges externes	203 315	265 856
Impôts, taxes et versements assimilés	3 487	(15 125)
Salaires et traitements	38 048	36 446
Charges sociales	14 602	14 219
Dotations aux amortissements sur immobilisations	180	285
Dotations d'exploitation sur actif circulant	-	2 426
Autres charges	94 746	94 886
Charges d'exploitation	390 629	433 206
Résultat d'exploitation	486 607	431 111
Résultat financier	(2 574)	(2 590)
Résultat exceptionnel	(3)	14 309
Impôts sur les bénéfices	116 986	-
Résultat net	367 044	442 830

COPIE
Certifiée conforme à l'original.



1. La société

La Société Auxiliaire Maritime a pour activité toutes opérations relatives aux transports maritimes ou fluviaux, remorquage, stockages, transits, logistiques, activité de transport.

La société Auxiliaire Maritime fait partie d'un groupe d'intégration fiscale à effet du 1er janvier 2016.

2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation,
- intangibilité du bilan d'ouverture.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux règles et principes comptables français généralement admis. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées et enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais financiers) ou à leur coût de production.

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
- ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue. Les immobilisations sont identifiées suivant la méthode des composants si significatifs.

<u>Immobilisation</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements divers	5 ans
Matériels et outillages industriels	5 ans
Mobilier	6-7 ans
Matériel de transport d'exploitation	4-5 ans



Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et où l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain. Les ventes qui ne répondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « produits constatés d'avance ».

Avantages versés aux salariés

En France, à leur départ à la retraite, les salariés de la Société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

S'agissant d'un avantage postérieur à l'emploi, dans les comptes de la société aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'a été constatée. Le montant figure donc dans les engagements hors bilan. Le montant de ces engagements hors bilan correspond à la valeur actuelle des versements futurs à réaliser, en fonction des services rendus par les salariés compte tenu de leur ancienneté et du nombre d'années restant à courir avant leur départ à la retraite. Les hypothèses utilisées sont détaillées dans cette annexe.

3. Utilisation d'estimations

La préparation des comptes annuels nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe. Les résultats définitifs peuvent diverger de ces estimations.

4. Changement de méthode comptable

La Société n'a pas changé de méthode comptable au cours de l'exercice.

5. Principaux événements de l'exercice

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie et les sanctions qui visent cette dernière n'ont pas d'impacts financiers significatifs pour notre société en France sur le comptes 2022 et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation sur 2023 en fonction des éléments géopolitiques actuels connus.



6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit (en euros) :

	Au 1er janvier 2022	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Au 31 décembre 2022
Brevets				0
Terrains				0
Constructions sur sol propre				0
Agencements, installations				0
Matériel et outillage industriel				0
Installations générales, agencement, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Mobilier				0
Matériel de bureau et mobilier informatique	719	-	-	719
Valeurs brutes	719	-	-	719

Les amortissements ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

	Au 1er janvier 2022	Augmentations	Diminutions	Au 31 décembre 2022
Brevets				0
Terrains				0
Constructions				0
Agencements, installations				0
Matériel et outillage industriel				0
Installations générales, agencement, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Mobilier				0
Matériel de bureau et mobilier informatique	495	180	-	675
Amortissements	495	180	-	675

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Au 1er janvier 2022	Au 31 décembre 2022
Brevets	-	0
Terrains	-	0
Constructions, Agencements, installations	-	0
Matériel et outillage industriel	-	0
Installations générales, agencement, aménagements divers	-	0
Matériel de transport	-	0
Mobilier	-	0
Matériel de bureau et mobilier informatique	224	44
Valeurs nettes	224	44

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

[Signature]

1900

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des participations.

8. Autres créances d'exploitation

Les autres créances se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Etat	16 346	322 923
Personnel	-	-
TVA	7 792	17 721
Etat - Charges à payer	1 841	3 354
Etat - Produits à recevoir	7 475	1 925
Compte courant	4 055 474	3 069 255
Produits à recevoir	-	-
Autres créances d'exploitation	4 088 928	3 415 178

9. Capitaux propres

Le capital social est composé de 300 actions ordinaires d'une valeur nominale de 503,50 euros.

	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Report à Nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021	151 050	15 105	674 282	1	442 830	1 283 268
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(442 830)	(442 830)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	367 044	367 044
Au 31 décembre 2022	151 050	15 105	674 282	1	367 044	1 207 482

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

10. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs	1 881 745	1 630 248
Fournisseurs groupe	76 694	-
Factures non parvenues	933	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 959 372	1 630 248

Toutes les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

11. Emprunts et dettes financières divers

Auxiliaire Maritime a opté pour le régime de l'intégration fiscale, et a dégagé un résultat fiscal de EUR 483 190 imposé à 25 % soit EUR 120 798. L'IS sera redevable par la société mère sur le résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

12. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Personnel et comptes rattachés	4 376	3 812
Sécurité sociale et organismes sociaux	4 601	4 646
Etat et collectivités	81	308
Dettes fiscales et sociales	9 059	8 766

13. Autres dettes

Les autres dettes se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créditeurs divers	846 900	501 226
Groupe	130	32 655
Autres charges à payer	-	-
Autres dettes	847 030	533 881

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société se détaille comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Production de services	84 195	792 319	876 514	40 851	823 155	864 007
Chiffre d'affaires	84 195	792 319	876 514	40 851	823 155	864 007

15. Transfert de charges et reprises de provisions

Les transferts de charges et reprises de provisions se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Reprises de provisions	-	-
Refacturation salaires	-	-
Remboursement sinistres assurance	-	300
Transfert de charges et reprises de provisions	-	300

16. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Achats non stockés	36 251	34 747
Sous traitance générale	1 371	3 082
Locations	32 800	30 396
Entretien et réparations	-	-
Assurances	5 820	8 164
Personnel extérieur	-	-
Honoraires	12 491	13 093
Déplacements	-	-
Frais postaux	-	4
Frais Groupe	150 290	209 880
Autres frais	544	702
Autres achats et charges externes	239 566	300 069

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se détaille comme suit (en euros) :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	14 334
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	-	-
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Produit de cession éléments d'actifs	-	2 408
Pénalités sur marché		
Pénalités et amendes fiscales	(3)	-
Créances devenues irrécouvrables	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	(25)
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	(2 408)
Résultat exceptionnel	(3)	14 309

18. Echéances des créances et des dettes

	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an	
Autres immobilisations financières				
Créances clients	56 212	48 866	7 346	
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	
Etats, autres collectivités	16 346	-	16 346	
TVA	7 792	7 792	-	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 316	7 391	1 925	
Débiteurs divers	4 055 474	4 055 474	-	
Total des créances	4 145 140	4 119 523	25 617	
	Montant	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	116 986	116 986	-	-
Fournisseurs	1 959 372	1 959 372	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 977	8 977	-	-
Autres impôts et taxes	81	81	-	-
Autres dettes	847 030	847 030	-	-
Total des dettes	2 932 446	2 932 446	-	-

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

19. Engagements hors bilan

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été calculé sur la base des données et hypothèses suivantes :

- Taux de revalorisation des salaires : NC 3 % ; C 3 %
- Taux d'actualisation : 3,6% l'an
- Age de départ à la retraite des cadres: 67 ans
- Age de départ à la retraite des non-cadres: 65-67 ans (départ à taux plein)
- Taux de rotation du personnel basés sur les statistiques internes les 3 dernières années
- Conventions collectives appliquées : TV88/90
- Taux de charges sociales appliqué : NC 41,93 %, C 52,9 %

Les engagements hors bilan de la Société sont constitués des indemnités de départ à la retraite pour un montant total de EUR 724.59.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

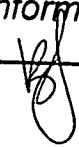
Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

20. Effectif

Au 31 décembre 2022, il ne reste qu'un seul salarié. :

	PdB Bureaux	PDB Entrepôt	Le Havre	Total
Ouvriers	0	0	0	0
Employés	1	0	0	1
Agents de Maîtrises	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0
Total	1	0	0	1

COPIE
Certifiée conforme à l'original.



21. Entreprises liées

Le tableau ci-dessous présente les éléments concernant les entreprises liées. Une entreprise est considérée comme liée lorsqu'elle est incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les entreprises sont consolidées par intégration globale lorsque la société mère a le contrôle exclusif.

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Toutes sociétés	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	76	76
Créances rattachées à des participations		
Prêts	0	
Total immobilisations financières	76	76
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	48 866	0
Autres créances	4 088 928	586 585
Capital souscrit appelé non versé		
Total créances	4 137 794	586 585
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 959 372	76 694
Autres dettes	847 030	130
Total dettes	2 806 402	76 824
Éléments financiers		
Produits de participation		
Autres produits financiers	0	
Charges financières	2 574	3
Total éléments financiers	-2 574	3

COPIE
Certifiée conforme à l'original.



22. Impôt sur les bénéfices

La société Auxiliaire Maritime est intégrée fiscalement avec la société Wilhelmsen Port Services France.

Pour l'exercice 2022, la société Auxiliaire Maritime a réalisé un bénéfice fiscal soumis à l'impôt au taux de 25 %

23. Informations sur le personnel et les mandataires sociaux

Le compte Personnel de Formation (CPF)

Au 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Le CPF est désormais rattaché à la personne et non plus au contrat de travail. La Société n'ayant pas signé d'accord d'entreprise triennal requérant une gestion en interne du CPF, les frais des formations réalisées dans le cadre du CPF et une partie de la rémunération des salariés concernés sont pris en charge par les OPCA auprès desquels la contribution de 1 % a été versée.

Rémunération des membres des organes d'administration

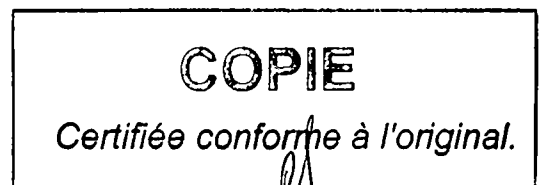
Cette information n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner les rémunérations individuelles.

24. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné car la Société est incluse dans le périmètre de consolidation de la société WSS AS qui mentionne le montant des honoraires liés au contrôle légal des comptes et aux éventuelles prestations de services.

25. Identité de la société mère consolidante

La Société est consolidée globalement dans les comptes consolidés du groupe Wilhelmsen Port Services AS Strandveien 20 NO-1366 Lysaker



26. Crise Sanitaire – Covid 19

Les mesures prises par le Gouvernement en 2020 afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 avaient eu un impact sur l'activité de la société mais n'avait pas remis en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Malgré la persistance de certains effets de la crise sanitaire, ceux-ci n'ont pas eu d'impacts significatifs sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de la société pour l'année 2022

27. Evènement post-clôture

Néant

28. Les risques climatiques

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs exigeants, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, notre Société et plus particulièrement le Groupe Wilhelmsen a engagé une démarche volontaire en matière de RSE. Notamment, en 2022, elle a communiqué sur son site internet sur les principaux engagements et actions qu'elle compte mettre en place au cours des prochaines années, en lien avec la décarbonation de la phase de production à l'horizon de 2030.

COPIE

Certifiée conforme à l'original.

AUXILIAIRE MARITIME SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

COPIE

Certifiée conforme à l'original.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
AUXILIAIRE MARITIME SAS
1 avenue Jean Moulin
13110 PORT DE BOUC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUXILIAIRE MARITIME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483
TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

COPIE
Certifiée conforme à l'original.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

COPIE

Certifiée conforme à l'original.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

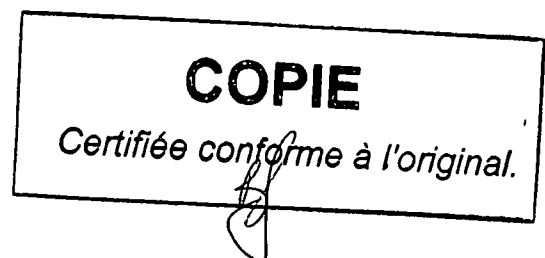
En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Marseille, le 28 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanit

Didier Cavanité
Associé



AUXILIAIRE MARITIME DE PORT DE BOUC, CARONTE ET ETANG DE BERRE

S.A.S. AU CAPITAL DE 151 050 EUROS

SIEGE SOCIAL :
1, avenue Jean Moulin
13110 PORT DE BOUC

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 541 620 118

=====

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 28 Juin 2023

=====

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix heures, les associés de la société AUXILIAIRE MARITIME, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence, B 541 620 118, au capital de 151 050 euros divisé en 300 actions, se sont réunis :

AUXILIAIRE MARITIME DE PORT DE BOUC, CARONTE ET ETANG DE BERRE
1 Avenue Jean Moulin
13110 Port-de-Bouc
France

Sur la convocation faite par le Directeur Général, M. Scardigli.

La Société PRICEWATERHOUSECOOPERS, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est excusée.

Le Directeur Général constate que les quorums sont atteints que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Directeur Général rappelle que celle-ci est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- ❖ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ❖ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ❖ Affectation du résultat 2022,
- ❖ Conventions relevant des articles L.227-10 du code de commerce,
- ❖ Questions diverses.

Le Directeur Général déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée, à l'unanimité lui donne acte de cette déclaration.

R

COPIE

Certifiée conforme à l'original.

Le Directeur Général donne alors lecture des rapports du commissaire aux comptes, ainsi que du texte des résolutions.

La discussion est alors ouverte et diverses observations sont échangées. Toutes explications sont données aux associés sur les questions à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le Directeur Général mets successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, et soumis lesdites conventions à un vote distinct, auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, les approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de distribuer des dividendes de 367 044 euros au titre de l'exercice 2022 conformément à l'affectation du résultat suivante :

<i>Comptes avant Affectation</i>	
Résultat de l'exercice	367 044 euros
Report à Nouveau	0 euros
Autres réserves	674 282 euros

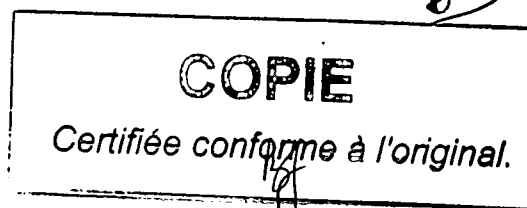
<i>Comptes après Affectation</i>	
Report à Nouveau	0 euros
Autres réserves	674 282 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au Directeur Général, M. Scardigli, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour effectuer les formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Directeur Général déclare la séance levée à onze heures.

Le présent procès-verbal a été signé par le Directeur Général, et par les associés présents.

Le Président

Gavin Griffin



Le Directeur Général

Bruno Scardigli

